AB/HO

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 429 /PRES-TRANS/PM/ MRSI/MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST).

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

 $\mathbf{VU}$ la Constitution:

 $\mathbf{v}\mathbf{u}$ la Charte de la transition ;

le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination VUdu Premier Ministre;

le décret n° 2014-004/PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition. VU du gouvernement:

la loi n° 032/2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie  $\mathbf{v}\mathbf{u}$ d'établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT):

VU la loi n° 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

le décret n° 2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant VU transformation du Centre national de la Recherche scientifique et technologique en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT):

VU le décret n° 2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires, des chercheurs et réglementation des d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

 $\mathbf{V}\mathbf{U}$ décret n° 2013-855/PRES/PM/MRSI du 03 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant attributions des membres du gouvernement;

- VU les résultats individuels de la 36<sup>e</sup> session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES);
- Sur rapport du Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Conseil des Ministres de la transition entendu en sa séance du 11 mars 2015 ;

## DECRETE

Article 1: Il est créé au titre de l'année 2014, dix-huit (18) emplois de chercheurs au Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) et repartis ainsi qu'il suit :

## 1) trois (03) emplois de directeurs de recherche dont :

- un (01) emploi de directeur de recherche en histoire à l'Institut des sciences des sociétés (INSS);
- un (01) emploi de directeur de recherche en pharmacologie à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- -un (01) emploi de directeur de recherche en génétique à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);

# 2) six (06) emplois de maîtres de recherche dont :

Contraction of the Contraction o

- un (01) emploi de maître de recherche en agronomie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en génétique et amélioration des plantes à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en sciences du sol à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en biochimie à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- un (01) emploi de maître de recherche en sociolinguistique à l'Institut de recherche en sciences des sociétés (INSS);
- un (01) emploi de maître de recherche en sociologie à l'Institut de recherche en sciences des sociétés (INSS);

#### 3) neuf (09) emplois de chargés de recherche dont :

- un (01) emploi de chargé de recherche en biologie/physiologie végétales à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en génétique/agronomie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en productions animales à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en gestion des ressources naturelles et système de production à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en sociologie rurale à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en sociologie de l'environnement à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en géographie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en linguistique descriptive à l'Institut de recherche en sciences des sociétés (INSS);
- un (01) emploi de chargé de recherche en anthropologie à l'Institut de recherche en sciences des sociétés (INSS).

Article 2: Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 avril 2015

Michel KAFANDO

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de la Fonction publique du Travail et de la Sécurité Sociale

Augustin LOADA

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

<u>Jean Noël PODA</u>

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON